

219C1071
FR0010407049-OP010-RA01

2 juillet 2019

Ouverture et calendrier de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.

TERREÏS

(Euronext Paris)

Le 25 juin 2019, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de rachat initiée par la société TERREÏS visant ses propres actions en vue d'une réduction de capital, au prix de 34,62€¹ par action ordinaire et 38,34 €² par action de préférence (cf. D&I 219C1020 du 25 juin 2019).

La note d'information relative à cette opération (visa n°19-297 en date du 25 juin 2019) a été diffusée (cf. communiqué diffusé le 26 juin 2019) et les autres informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour). L'assemblée générale des actionnaires réunie le 6 mai 2019 a notamment approuvé la résolution nécessaire à la mise en œuvre de la réduction de capital.

L'offre publique sera ouverte **du 3 au 23 juillet 2019 inclus**³.

Euronext Paris fera connaître par un avis les conditions de réalisation de l'offre publique de rachat et son calendrier détaillé.

¹ Dividende de 25,38 euros par action ordinaire détaché. Le détachement et le paiement dudit dividende intervenant les 1^{er} et 3 juillet 2019 respectivement.

² Dividende de 25,56 euros par action de préférence détaché. Le détachement et le paiement dudit dividende intervenant les 1^{er} et 3 juillet 2019 respectivement.

³ En application de l'article R. 225-154 du code de commerce.